



## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES**  
Bureau environnement, urbanisme et expropriations  
*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*  
Tél : 03.80.44.66.27 (Mme VIANELLO)  
courriel : [claudia.vianello@cote-dor.gouv.fr](mailto:claudia.vianello@cote-dor.gouv.fr)  
**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT**  
de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT  
Unité Départementale de Côte d'Or  
Elissa HOT TUDURI  
Tel : 03.45.83.21.98  
courriel : [elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr)

DIJON, le 1 AOUT 2019

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 30 juillet 2019, vous sollicitez une dérogation à l'arrêté préfectoral Cadre Sécheresse n°374 du 29 juin 2015 et à l'arrêté préfectoral n°555 du 26 juillet 2019 portant constat de franchissement de seuil, concernant les prélèvements que vous effectuez dans la Vingeanne.

Il apparaît que :

- vos besoins sont au maximum de 360 m<sup>3</sup>/j, en fonction du niveau de production ;
- vous menez des actions de réduction de consommation d'eau au prix d'investissements matériels et humains significatifs depuis de nombreuses années qui ont abouti à une vraie réduction de vos consommations ;
- l'usine étant arrêtée, il n'y aura aucun prélèvement du 2 août au soir au 2 septembre au matin ;
- l'eau est indispensable au fonctionnement de vos installations et fait partie intégrante de votre procédé de fabrication.

Compte tenu de ce qui précède, je suis favorable à votre demande de dérogation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Christophe MAROT

Monsieur Olivier BRILLION  
Société FRANCANO  
Route de Pontailler  
21 270 TALMAY